

2023/02

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 089-218900595-20230317-2023_02-DE

S²LO

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Convocation
10/03/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRES CARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

RESTAURATION DU RETABLE, DU MAÎTRE-AUTEL ET TABERNACLE ET DU BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Commune envisage la restauration du retable, du maître-autel et tabernacle ainsi que le bas-relief de l'église de Bussy-en-Othe.

Le conservateur régional des monuments historiques s'est rendu à l'église de Bussy-en-Othe et a constaté que l'ensemble des éléments présente un fort encrassement, des soulèvements de polychromie, le relief de la Cène, en partie basse, est altéré par des remontées salines.

Il était donc nécessaire de prendre contact avec un restaurateur spécialisé dans ce domaine pour établir un devis.

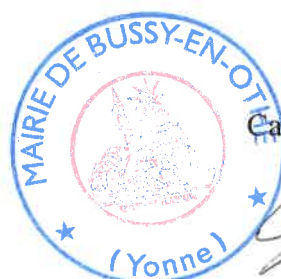
L'Atelier de Restauration et Conservation d'œuvres d'Art, peintures Murales et Sculptures polychromes nous propose un devis d'un montant de 23800 € HT soit 28560 € TTC, entreprise recommandée par la DRAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer ledit devis de 23800 € HT soit 28560 € TTC, SOLLICITE la DRAC et la Communauté de Communes du Jovinien pour l'obtention de subventions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

